

DIRECTION  
de la Réglementation

3.....<sup>e</sup> Bureau

EJ/NC  
POSTE 3671

VESOUL, le 17 OCT. 1986



RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE,

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU la nomenclature des installations classées annexée au décret du 20 mai 1953 modifié :
- VU la déclaration en date du 9 octobre 1986 par laquelle la S.A.R.L. Etablissements DELAGRAVE dont le siège social est 15 rue Soufflot - 75240 PARIS CEDEX 05 fait connaître son intention de mettre en service sur le territoire de la commune de FROIDECONCHE dans son usine de la Corveraine, un dépôt aérien de gaz combustible liquéfié sous une pression n'excédant pas 15 bar à 15°C comprenant 32 000 kg de gaz propane en un réservoir fixe d'une capacité de 70 m3 ;
- CONSIDERANT que cette installation est définie dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 211 B 1e;

DELIVRE RECEPISSE

à la S.A.R.L. Etablissements DELAGRAVE  
de sa déclaration du 9 octobre 1986.

L'intéressé devra se conformer aux prescriptions indiquées dans les notices annexées.

L'administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

1, rue de la Préfecture - B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - Tél. 84 76-22-11 .../...

L'établissement dont il s'agit sera soumis à la surveillance du service départemental d'inspection des installations classées organisé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret du 21 septembre 1977.

Le présent récépissé ne dispense pas l'intéressé de solliciter tous autres agréments pouvant être exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

POUR AMPLIATION,  
R LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION,  
L'ATTACHE, CHEF DU BUREAU



FAIT A VESOUL, LE 17 OCT. 1986

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
POUR LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
ET PAR DELEGATION,  
LE SECRETAIRE GENERAL  
Philippe PIRAUT

Destinataires :

- Mobilier scolaire DELAGRAVE, usine de la Corveraine - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS
- M. le maire de FROIDECONCHE - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS
- M. le directeur régional de l'industrie et de la recherche - région de Franche-Comté rue J.B. Derosne - 70000 VESOUL
- M. le directeur départemental de l'équipement - 70000 VESOUL